

Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bretagne



Étude d'impact – Enjeux environnementaux

JOURNÉE DU 13 NOVEMBRE 2018

L'expérience d'un bureau d'études
dans la réalisation des études d'impact
Intervention de Morag LE BLÉVEC
Bureau d'études CERESA

L'objectif de l'intervention : la demande de la CCEB

Intervention d'un bureau d'études :

- >>> Comment se gère et se réalise une étude d'impact ?
- >>> Quelles sont les difficultés en fonction du maître d'ouvrage, du temps imparti, du projet ?
- >>> Quelles sont les grandes lignes du contenu de l'étude d'impact ?
- >>> Quels sont les points de vigilance pour les commissaires enquêteurs dans l'étude d'impact ?

L'objectif de l'intervention : la demande de la CCEB - Suite

- Un exposé structuré dans la chronologie de l'étude d'impact depuis la commande jusqu'au suivi lors de l'enquête publique en distinguant :
 - les étapes « amont » : phases d'inventaires, d'analyse, en parallèle de la mise au point du projet
 - les phases de finalisation du document « étude d'impact »
 - les phases de « suivi » : Ae, EP
 - Une présentation du sommaire de l'étude d'impact au travers des questionnements associés au nouveau contenu
- >>> Exposé en filigrane des difficultés qui peuvent exister et des points de vigilance**

Le bureau d'études CERESA : présentation générale

Le CERESA :



- Création : 1984
- Implantation dans la périphérie rennaise
- Intervention pour l'essentiel sur les régions Bretagne, Pays de Loire, Normandie
- Interventions pour :
 - des maîtres d'ouvrage public (70-80 %) : DREAL, DDTM, Région, Départements, EPCI, communes, RTE, ENEDIS, SNCF,
 - et des porteurs de projet privés (20-30%) : porteurs de projet éolien ou photovoltaïque, carriers, etc.

Le bureau d'études CERESA : présentation générale - Suite

- **Des missions associées à des projets d'aménagement du territoire : études de définition ou études réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau notices d'incidences natura 2000, dossier CNPN)**
- Des missions thématiques visant à l'acquisition de connaissances et à l'établissement de diagnostic
- Des missions visant à la protection, la gestion ou la valorisation de sites patrimoniaux, de milieux naturels ou de territoires emblématiques
- Des études dans le cadre de réflexions et de documents d'aide à la décision ou d'orientation
- Des suivis et des accompagnements du maître d'ouvrage en phase de réalisation
- La réalisation de documents ou de supports de vulgarisation ou de communication

Les études d'impact au sein du CERESA

Un exposé s'appuyant sur les expériences vécues certes nombreuses mais qui n'ont pas de valeur d'exhaustivité :

- Études d'impact d'aménagement foncier (AFAF)
- Études d'impact d'infrastructures électriques : postes électrique, lignes aériennes, liaisons souterraines
- Études d'impact de projets routiers
- Études d'impact de parcs éoliens, de centrales photovoltaïques
- Études d'impact de ZAC

>>> Pas d'expérience par rapport aux ICPE

Les études d'impact : une grande diversité de projets et de territoires

L'étude d'impact : un contenu, des investigations et des thématiques à adapter en fonction du projet, du territoire concerné

Projet en milieu urbain  Projet en zone rurale

Projet en zone agricole intensive  Projet en zone « naturelle »

Projet de ZAC  Projet de route

Projet de ligne électrique  Projet de carrière

Deux points de vigilance :

>>> Une adéquation par rapport aux impacts potentiels en fonction du projet et des territoires concernés

>>> L'importance de la prise en compte du principe de proportionnalité

L'étude d'impact : les auteurs, les contributeurs

- L'étude d'impact : des thématiques de plus en plus diversifiées et de plus en plus complexes à appréhender
 - >>> Recours à des experts
 - >>> Recours à des méthodologie et à des outils de plus en plus pointues

- L'étude d'impact : une intervention d'une structure incluant les différentes compétences requises ou de différentes structures
 - >>> Difficultés de coordination de fond et de forme
 - >>> Importance du rôle de l' « assembleur »
 - >>> Stratégie du maître d'ouvrage : délégation à un mandataire ou rôle de coordinateur

La première étape : un devis, une mise en concurrence

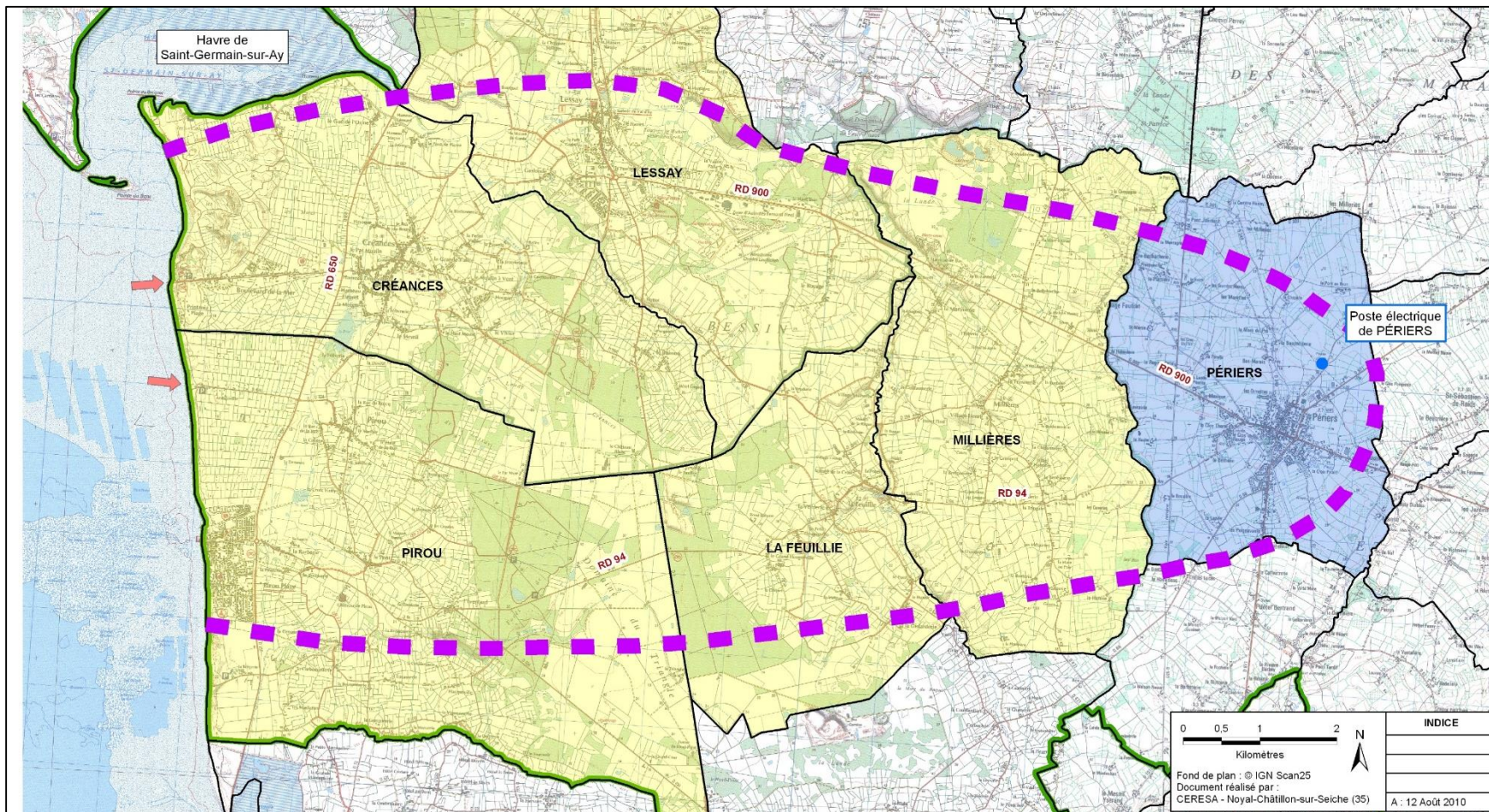
- Secteur public : mise en concurrence dans le cadre du code des marchés publics – Concurrence « ouverte »
 - >>> Difficultés par rapport à la période ou au délai de mise en concurrence
 - >>> Difficultés par rapport à la demande du maître d'ouvrage : rédaction du cahier des charges
 - >>> Difficultés pour obtenir des informations
 - >>> Difficulté par rapport aux critères de jugement des offres : critères techniques / critères financiers
- Secteur privé : mise en concurrence restreinte – Demande de devis auprès de prestataires connus ou reconnus

Les études amont : la définition du territoire à étudier

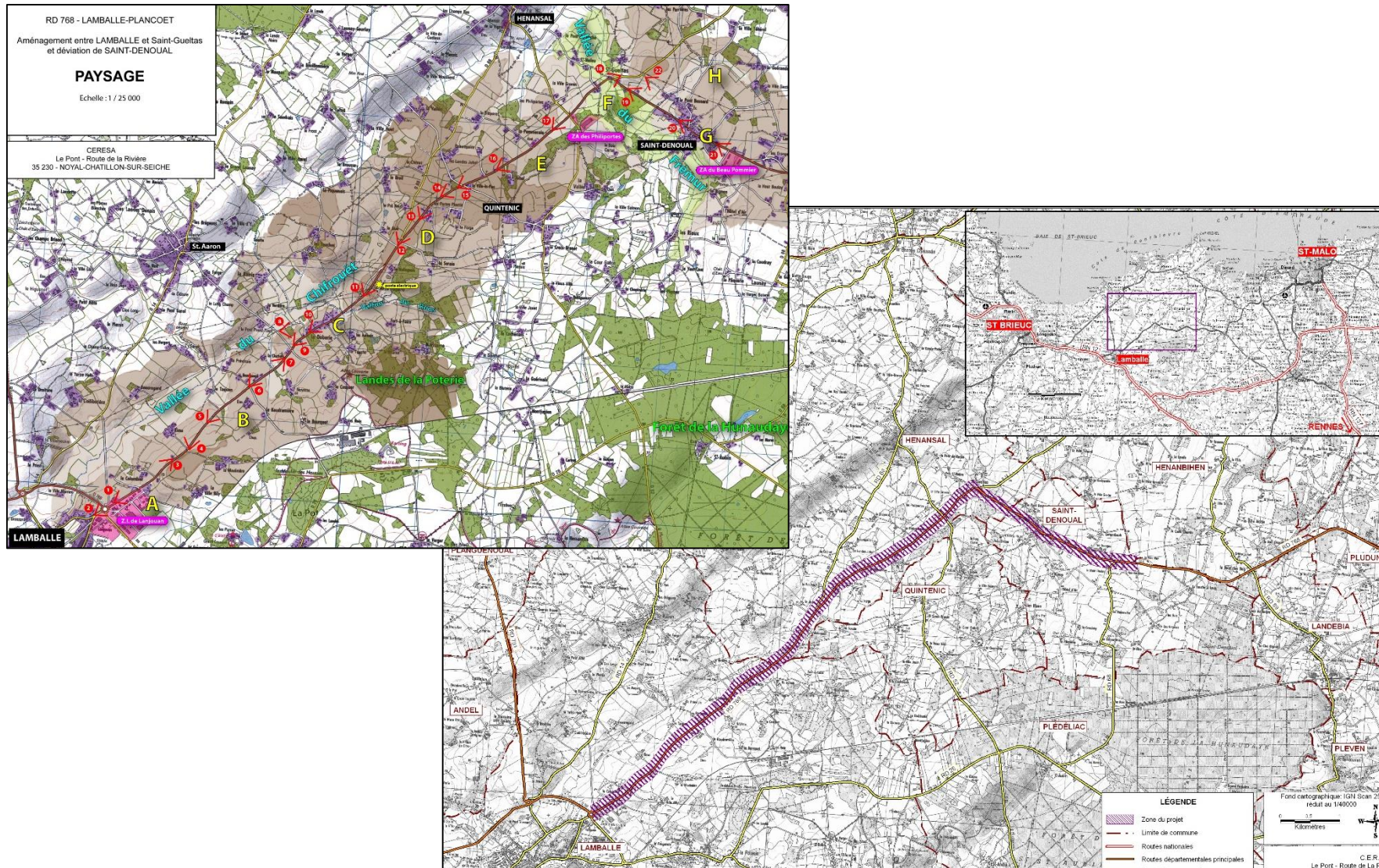
- La notion d'aire d'étude ou de zone d'étude : pas d'assise réglementaire
- La zone d'étude : définie en fonction du projet et de la marge de réflexion par rapport à ce projet :
 - >>> Projet circonscrit va générer une zone d'étude restreinte autour du projet : ex ZAC, échangeur routier
 - >>> Zone d'étude correspondant au territoire concerné par le projet : ex AFAF
 - >>> Zone d'étude intégrant le ou les territoires dans lesquels seront recherchés les « solutions » envisageables pour le projet
 - >>> Projet pour lesquels sont finalisées plusieurs zones d'étude : ex projet éolien.

Les études amont : la définition du territoire à étudier - Suite

Projets de RTE : aire d'étude notion imposée par la circulaire ministérielle dite « Fontaine »

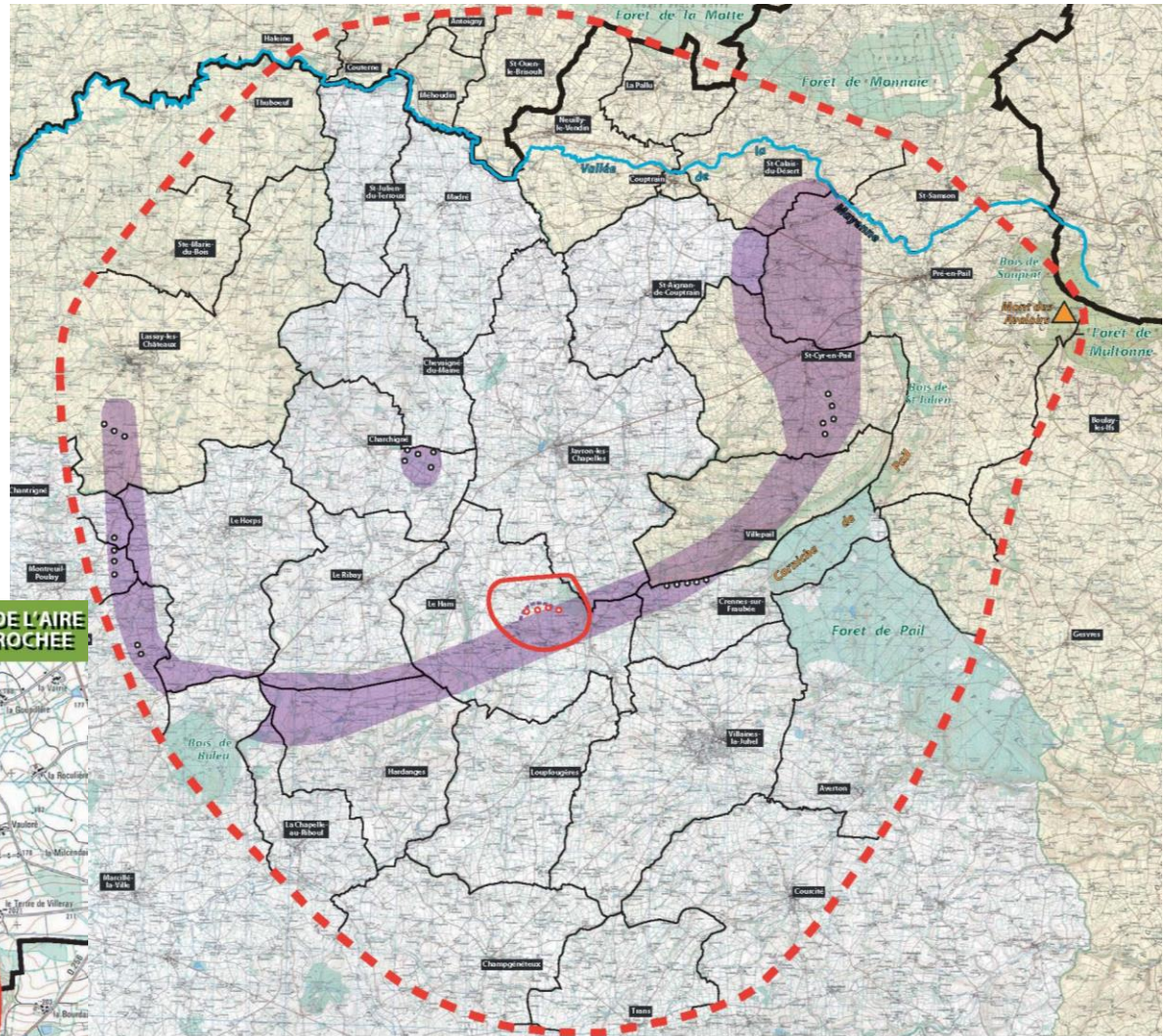
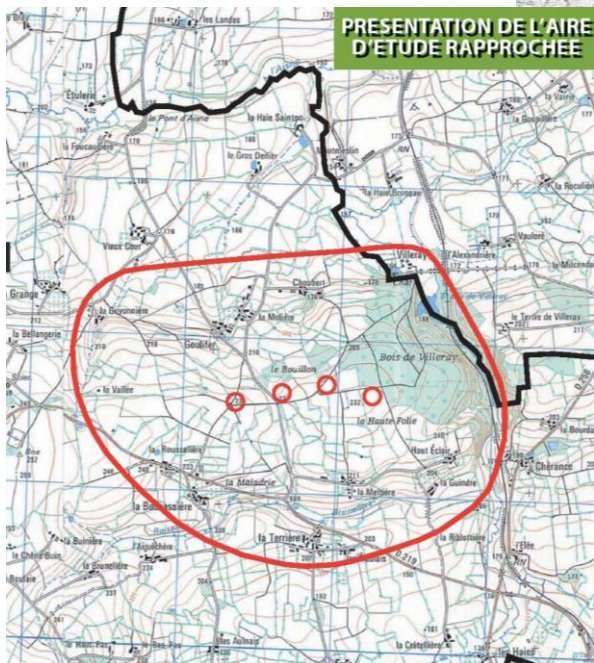


Les études amont : la définition du territoire à étudier - Suite



Les études amont : la définition du territoire à étudier - Suite

Projet éolien :
notion d'aires
d'étude éloignée
et rapprochée



Les études amont : la définition du territoire à étudier - Suite

➤ La notion d'aire d'étude ou de zone d'étude : une notion importante

>>> Territoire = compréhension du projet + évaluation des effets du projet

>>> Difficulté : appréhender l'importance de cette aire d'étude au stade du devis

Les études amont : l'identification des sensibilités au sein du territoire

- Des thématiques à adapter au territoire et aux projets :
 - Milieu physique : relief, géologie, hydrographie, qualité des eaux, etc.
 - Milieu biologique : occupation du sol, flore, faune, continuités écologiques, etc.
 - Milieu humain : habitat, activités humaines, développement du territoire, servitudes, patrimoine, loisirs et tourisme, etc.
 - Paysage : caractéristiques paysagères, fonctionnement visuel
- >>> Tendence de certains maîtres d'ouvrage de voir traiter toutes les thématiques quel que soit le projet

Les études amont : l'identification des sensibilités au sein du territoire - Suite

➤ Des approches documentaires et bibliographiques :

- Consultation des bases de données : BDD sous-sol, BDD Carmen, BDD Mérimée, etc.
- Consultation d'études ou de documents sur le territoire : inventaires communaux des zones humides, inventaire du bocage, cartographie de l'occupation des sols, atlas départementaux des paysages, etc.
- Consultation des documents « cadre » : SDAGE, SAGE, SRCE, SCoT, PLU, etc.
- Consultation de bases de données ou de sites spécialisés : BDD eCalluna, sites relatifs au patrimoine, etc.
- Consultation de sites internet divers : communes, EPCI, office du tourisme, etc.

Les études amont : l'identification des sensibilités au sein du territoire - Suite

➤ Des approches documentaires et bibliographiques :

- enrichies grâce à la disponibilité et à l'accessibilité de l'information via Internet
- confrontées à la profusion de l'information

>>> Difficultés par rapport à la connaissance des sites Internet les plus pertinents / Profusion de sites dans certaines domaines

>>> Difficultés par rapport aux manques de métadonnées : date des données, sources, etc.

>>> Difficultés par rapport à la diffusion/récupération de certaines informations : naturalistes, sites archéologiques, etc.

>>> Difficultés pour récupérer des données géoréférencées

Les études amont : l'identification des sensibilités au sein du territoire - Suite

➤ Des investigations de terrain :

- Investigations généralistes : occupation du sol, bâti, infrastructures, activités humaines, etc.
- Investigations hydrauliques et zones humides
- Investigations naturalistes : végétation, flore, faune
- Investigations paysagères : perceptions visuelles, environnements de monuments historiques, etc.

>>> Difficultés de planification des investigations en fonction des optimums d'observations : phénologie, humidité des sols, absences d'écrans cultureux (maïs), période d'étiage, etc.

>>> Difficultés « sécuritaires » : investigations le long de routes à fort trafic, prise en compte de la circulation

>>> Difficultés liées aux conditions météorologiques

Les études amont : l'identification des sensibilités au sein du territoire - Suite

➤ Des contraintes ou limites spécifiques aux investigations naturalistes :

- Des pressions d'inventaires croissantes mais restant toujours ponctuelles
- Des contraintes d'accès ou de pénétration dans les propriétés
- Des contraintes spécifiques aux investigations nocturnes : repérage des sites, problème de sécurité

>>> Sensibilisation croissante des maîtres d'ouvrage aux « exigences » des inventaires naturalistes

>>> Difficultés de calage de calendrier en cas de demande de compléments

>>> Demandes / exigences parfois disproportionnées entre enjeux et pression d'inventaires

Les échanges avec le maître d'ouvrage : de la prise en compte des sensibilités à la mise au point du projet

- Importance du rôle du bureau d'études vis-à-vis du maître d'ouvrage :
 - Rôle de conseils et de force de proposition par rapport à la prise en compte des sensibilités environnementales identifiées.
 - >>> Importance (dans la démarche ERC) pour éviter-réduire les incidences
 - Rôle d'alerte vis à vis de procédures complémentaires : CNPN, etc.
- >>> Difficultés de l'équilibre dans les attributions du bureau d'études :
 - Le décideur = Le Maître d'ouvrage
 - Le bureau d'études ≠ Association de protection de l'environnement

Les échanges avec le maître d'ouvrage : de la prise en compte des sensibilités à la mise au point du projet - Suite

- Concertation avec le maître d'ouvrage pour le choix de mesures d'évitement/réduction des impacts :
 - Mesures géographiques : localisation ou géométrie du projet, emprise du chantier
 - Mesures techniques : choix des éléments constitutifs d'un projet, intégration de dispositifs « anti-pollution », etc.
 - Mesures temporelles : calendrier des travaux, périodes d'exploitation, etc.

Les échanges avec le maître d'ouvrage : de la prise en compte des sensibilités à la mise au point du projet - Suite

- Prise en compte des sensibilités pour éviter ou réduire les incidences :
 - Fonction de la sensibilité du maître d'ouvrage à l'environnement.
 - Fonction de la marge de manœuvre permise par le projet : contraintes techniques, contraintes foncières, contraintes budgétaires.
 - Fonction des compromis entre les différentes sensibilités environnementales.

La recherche de mesures compensatoires et leur mise au point

- CERESA = Expériences autour de la recherche de mesures compensatoires :
 - Zones humides
 - Défrichement
 - (Espèces protégées)/ pour mémoire >> dossier CNPN
- Mesure compensatoire = réponse à un impact résiduel **notable** (impact subsistant après application des mesures d'évitement puis de réduction)
 - >>> Tendence (parfois) à considérer les mesures compensatoires comme devant être systématiques
 - >>> Tendence à demander des niveaux de précisions parfois inadaptés au stade de l'étude d'impact

La recherche de mesures compensatoires et leur mise au point - Suite

➤ Mesures compensatoires = assise foncière

- Recherche de terrains ou de sites :
 - à proximité du projet / dans le même bassin versant
 - mais parfois plus éloignés

>>> Difficultés pour engager les investigations de terrain

>>> Difficultés par rapport à la maîtrise de ce foncier pour de nombreux maîtres d'ouvrage / pérennité des mesures

>>> Difficultés d'acceptation par les propriétaires/exploitants

La recherche de mesures compensatoires et leur mise au point - Suite

- Mesures compensatoires Zones humides = définir actions permettant d'atteindre les objectifs d'équivalence écologique ou de fonctionnalités zones détruites-zones restaurées

/ appui avec guide méthodologique ONEMA et tableur excel (version 2016) tendant à devenir la « référence »

- Zones humides détruites : identification des fonctionnalités
- Approche zones compensatoires : modélisation après travaux pour équivalence fonctionnelle

>>> Difficultés :

- En cours d'appropriation de l'outil
- Démarche complexe, lourde en temps
- Outil semblant pas ou peu adapté pour recréation de zones humides
- Complexe en cas de manque d'information

La formalisation de l'étude d'impact : une approche itérative avec le maître d'ouvrage et certains services

➤ Mise en forme de l'étude d'impact :

- Rédaction de textes compréhensibles/accessibles au plus grand nombre :

>>> Difficultés en fonction de la « technicité » des thèmes à aborder : vocabulaire, sigles, etc.

>>> Difficultés par rapport à la syntaxe, à l'orthographe, à la dactylographie

- Finalisation d'une cartographie et d'une iconographie informatives, compréhensibles, lisibles

>>> Difficultés en fonction de la taille des territoires étudiés / formats de reprographie

La formalisation de l'étude d'impact : une approche itérative avec le maître d'ouvrage et certains services - Suite

➤ Mise en forme de l'étude d'impact :

- Prise en compte de la charte graphique de certains maîtres d'ouvrage
- Intégration de textes « types » : présentation du maître d'ouvrage, exposé relatif à certains aspects au projet, textes types sur certains effets génériques

>>> Difficultés en fonction du nombre et de la diversité des contributeurs à l'étude d'impact.

>>> Difficultés en fonction des exigences des maîtres d'ouvrage

La formalisation de l'étude d'impact : une approche itérative avec le maître d'ouvrage et certains services - Suite

➤ Mise en forme progressive de l'étude d'impact au fur et à mesure de l'avancement de la mission :

- Finalisation de l'état initial
- Finalisation de l'étude d'impact
- Finalisation du résumé non technique

>>> Difficultés liées aux pas de temps entre les phases :

- ✓ Problème de l'actualisation de l'état initial
- ✓ Problème en cas d'évolution de la réglementation

La formalisation de l'étude d'impact : une approche itérative avec le maître d'ouvrage et certains services - Suite

- Mise au point de l'étude d'impact par allers-retours avec le maître d'ouvrage :
 - Allers-retours avec les équipes techniques du MO
 - Allers-retours avec les « directions » du MO
 - Allers-retours avec les services juridiques du MO

>>> Difficultés liées au nombre d'allers-retours (entre 2 et 5-6, voire plus)

- Mise au point de l'étude d'impact par aller-retour avec services de l'État

Le nouveau sommaire réglementaire de l'étude d'impact : quelques interrogations

➤ Nouvelle structure de l'étude d'impact issue de la réforme d'août 2017 : 11 points ou « parties »

- Des parties sans évolution notable
- Des parties nouvelles ou « complétées »

>>> Exposé de quelques interrogations « pragmatiques » de rédacteur d'étude d'impact (pas d'analyse juridique)

Le nouveau sommaire réglementaire de l'étude d'impact : quelques interrogations - Suite

1. Résumé non technique

>>> Résumé non technique souvent séparé du corps de l'étude d'impact

2. La description du projet

>>> Partie sans changement majeur

3. La description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement – scénario de référence – évolution du territoire avec ou sans le projet

>>> Qu'appelle-t-on les aspects « pertinents » de l'état actuel de l'environnement ?

>>> Sur quelle base et au moyen de quels indicateurs peut-on ou doit-on appréhender « l'évolution probable de l'environnement » ? Et sur quel territoire par rapport aux projets ?

Le nouveau sommaire réglementaire de l'étude d'impact : quelques interrogations - Suite

4. La description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet

- >>> En quoi doit consister la "description des facteurs ... susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet" ?
- >>> Quelle doit-être la plus-value de cette partie par rapport à la précédente ?

5. Une description des incidences notables du projet

- >>> Qu'est-ce qu'une incidence « notable » ?
- >>> Incidences liée à l'émission de polluants, du bruit, de la vibration, de la lumière, la chaleur et la radiation, de la création de nuisances et de l'élimination et la valorisation des déchets : doublon pour partie avec la partie « Description du projet »
- >>> Vulnérabilité du projet au changement climatique ? ?

Le nouveau sommaire réglementaire de l'étude d'impact : quelques interrogations - Suite

6. Les incidences du projet liées à sa vulnérabilité aux risques d'accidents, de catastrophes majeurs

>>> Comment définit-on la notion "d'accidents ou de catastrophes majeurs" ?

7. Une description des solutions de substitution raisonnables - Les raisons du projet au regard de l'environnement

>>> Partie sans changement

8. Les mesures retenues pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives notables du projet sur l'environnement

>>> Partie sans changement

Le nouveau sommaire réglementaire de l'étude d'impact : quelques interrogations - Suite

9. Le cas échéant, le suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation

>>> Pourquoi « le cas échéant » ?

10. La description des méthodes d'identification et d'évaluation des incidences notables sur l'environnement

>>> Partie sans changement

11. Les auteurs de l'étude d'impact

>>> Partie sans changement

L'assistance du maître d'ouvrage au cours de la procédure : avis de l'Ae, enquête publique

➤ L'accompagnement du maître d'ouvrage par rapport à l'avis de l'Ae :

- CGEDD : visite sur site et temps d'échange / réponse à des interrogations
- MRAe/DREAL : ponctuellement réponse à des questions

>>> Prise en compte de l'avis : mémoire en réponse ou (parfois) modification de l'étude d'impact

Points de vigilance :

>>> Modalités de prise en compte de l'avis de l'Ae

L'assistance du maître d'ouvrage au cours de la procédure : avis de l'Ae, enquête publique -Suite

➤ L'accompagnement du maître d'ouvrage lors de l'enquête publique :

- Rencontre avec le maître d'ouvrage et le commissaire-enquêteur
- Assistance à la réponse aux demande de compléments ou de précisions
- (ponctuellement) Participation à des réunions publiques

>>> Accompagnement en fonction de l'importance du projet et des « tensions » autour de ce dernier